

MS_01	Prairies extensives, prairies peu intensive	611, 612
--------------	--	-----------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Date de fauche: Selon les exigences de l'OPD pour les prairies extensives (15 juin ZP-ZC, 1er juillet ZM I et II).

Bande non fauchée: **MS_01A: Prairies assez maigres, 2 coupes maximum:**
A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied. La dernière bande non fauchée reste sur pied pendant l'hiver. En lisière, ne laisser la pas la bande d'hiver côté forêt pour éviter la propagation des invasives.

Pour les prairies très maigres (végétation lacunaire, bon potentiel pour la qualité OQE), une amélioration de la qualité botanique par apport de fleur de foin peut être envisagée (obtention de la qualité II). Cette mesure est facultative et nécessite une appréciation de la qualité de la parcelle par un spécialiste.

MS_01B: Prairies plus grasses, 3 coupes ou plus:
A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied. La parcelle est fauchée en entier lors de la dernière coupe.

MS_01C: Prairies en lisière de 6 mètres:
A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied. La parcelle est fauchée en entier lors de la dernière coupe.

MS_01D: Prairies avec qualité II variante 1:
A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied. La parcelle est fauchée en entier lors de la dernière coupe.

MS_01E: Prairies avec qualité II variante 2:
Fauche de la surface en entier dès le 1er juillet

Les variantes A, B, C, D, E sont définies dans le contrat et ne peut pas être modifiée sans l'accord du biologiste.

Emplacement de la bande non fauchée: L'emplacement de la bande non fauchée change au minimum une fois d'une année à l'autre (plus la prairie est grasse, plus il faut changer l'emplacement souvent pour amaigrir le terrain et éviter le pourrissement de l'herbe sur pied).

Pâture d'automne: Une pâture d'automne extensive est autorisée dans la bande non fauchée.

Lutte contre les invasives: Surveiller le Solidage, surtout en lisière.

Critères d'exclusion: **Surface de la bande non fauchée insuffisante, non respect de la date de fauche.**

	611 CHF/ha	612 CHF/ha
Qualité 1	1'500.00	450.00
Qualité 2	1'500.00	1'200.00
Réseau	1'000.00	1'000.00
Total	4'000.00	2'650.00



MS_02	Pâturage extensif	617
--------------	--------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Utilisation:	Selon les exigences de l'OPD pour les pâturages extensifs.
Structures:	Maintenir 10% de structures ligneuses (bosquets de buissons, saules têtards). En l'absence de boisements, installer des structures inertes (tas de pierres, tas de bois), 1 structure inerte pour 10 ares.
Lutte contre les invasives:	Attention à l'Impatiente glanduleuse. En cas d'invasion, arracher 2 à 3 fois par année.
Critères d'exclusion:	Structures insuffisantes ou trop de plantes indiquant une exploitation intensive.

Exemples de structures inertes:



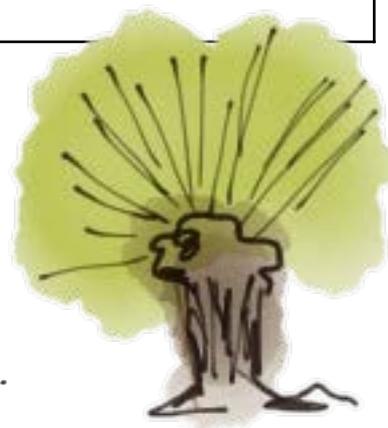
Tas de branches



Tas de bois de feu



Tas de pierres avec cavités



Saule têtard (aussi possible avec les frênes et les chênes)

	617 CHF/ha
Qualité 1	450.00
Qualité 2	700.00
Réseau	1'000.00
Total	2'150.00



Structures dans le pâturage
 dessin © AC Jacquat

MS_03	Jachère florale, jachère tournante, ourlet sur terre assolée	556, 557, 559
--------------	---	----------------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD pour les types 556, 557, 559.
Réseau:	<p>Maintenir la structure dans le périmètre pendant tout la période du contrat réseau.</p> <p>Les nouvelles jachères ne sont pas installées à moins de 50 mètres d'une route principale (risque de collision avec le gibier, conflit animaux-traffic routier).</p> <p>En cas de remise en culture avant la fin du contrat, une surface équivalente sera installée dans le périmètre.</p> <p>Eviter d'implanter les nouvelles jachères en lisière de forêt (problèmes d'embuisonnement et de prolifération de mauvaises herbes, peu d'impact sur l'avifaune. Laisser une bande de 6 mètres de prairie extensive entre la lisière de la forêt et la jachère.</p>

MS_04	Bandes culturales extensives	564, 565, 571
--------------	-------------------------------------	----------------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD pour les types 564, 565, 571:
Réseau:	Installer dans les zones déficitaires et tourner dans le périmètre pendant 8 ans. En cas de non reconduction en cours de contrat, remplacer par une jachère tournante ou florale ou un ourlet sur terre assolée.

	556 (jachère florale) CHF/ha	557 (jachère tournante) CHF/ha	559 (ourlet sur terre assolée) CHF/ha	564, 565, 571 (bandes culturales extensives) CHF/ha
Qualité 1	3'800.00	3'300.00	3'300.00	2'300.00
Qualité 2				
Réseau	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Total	4'800.00	4'300.00	4'300.00	3'300.00



MS_05	Haies, bosquets et berges boisées avec bande herbeuse	852
--------------	--	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD pour le type 852:
Entretien sélectif:	Entretien sélectif sur toute la longueur une fois tous les 8 ans pour favoriser les essences à croissance lente et le développement de trois strates (buissons, arbustes, grands arbres). Possibilité d'intervenir par tronçon. Première intervention au plus tard 2 ans après la signature du contrat de mise en réseau.
Structures:	Créer des trouées dans la haie et mettre en place des tas de branches, pierres, meules de foin, placés côté sud ou sur le site le mieux exposé. Une structure tous les 20-30 m
Bande herbeuse:	Fauche alternée, 50% chaque année, sur les 3 premiers mètres.
Combattre les néophytes:	Eliminer autant que possible le Solidage du canada, l'Impatiente glanduleuse, le Robinier faux acacia et le Buddleja (arbre à papillons). Intervention dès la première année de mise en réseau.



© Ruedi Aeschlimann



© AC Jacquat

	852
	CHF/ha
Qualité 1	3'000.00
Qualité 2	2'000.00
Réseau	1'000.00
Total	6'000.00

MS_06	Arbres fruitiers haute-tige et noyers	921, 922
--------------	--	-----------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD pour le type 921. Maintenir au moins la population de 2015.
Réseau:	<p>Dès 10 arbres, et une surface min. de 20 ares: respecter les critères qualité II. Installer des nichoirs et/ou box à abeilles si pas de cavités naturelles.</p> <p>Si la qualité II pour les vergers de plus de 10 arbres n'est pas possible (pas de surface corrélée), installer une structure inerte pour 10 arbres (souche, tas de pierres, nichoirs à abeilles, ...)</p> <p>En l'absence de cavités naturelles, installer des nichoirs. (Attention, si les arbres sont trop jeunes pour procurer suffisamment d'ombre sur les nichoirs, installer plutôt des nichoirs à faucon crécerelle ou chouette effraie sur la paroi d'un hangar ou d'une grange proche ou alors des structures favorisant les abeilles).</p>

MS_07	Arbres indigènes isolés	924
--------------	--------------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD pour le type 924:
Réseau:	Maintenir la population 2015. Dès 1 arbre inscrit, installer une structure sur l'exploitation , pas forcément sur le site de l'arbre isolé (nichoir pour faucon crécerelle, tas de bois, tas de pierres), une structure pour 10 arbres isolés inscrits.

	921 (fruitiers) CHF/ arbre	922 (noyers) CHF/ arbre	924 (arbre isolé indigène) CHF/arbre
Qualité 1	15.00	15.00	0.00
Qualité 2	30.00	15.00	0.00
Réseau	5.00	5.00	5.00
Total	50.00	35.00	5.00



MS_01	Prairies extensives, prairies peu intensive	611, 612
--------------	--	-----------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Date de fauche:	Selon les exigences de l'OPD pour les prairies extensives (15 juin ZP-ZC, 1er juillet ZM I et II).
Bande non fauchée:	A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied. La dernière bande non fauchée reste sur pied pendant l'hiver. En lisière, ne laisser la pas la bande d'hiver côté forêt pour éviter la propagation des invasives.
Emplacement de la bande non fauchée:	L'emplacement de la bande non fauchée change au minimum une fois d'une année à l'autre (plus la prairie est grasse, plus il faut changer l'emplacement souvent pour amaigrir le terrain et éviter le pourrissement de l'herbe sur pied.
Pâture d'automne:	La pâture d'automne est autorisée sur toute la parcelle, y compris dans la bande non fauchée pour autant que les conditions pédologiques le permettent. La bande refuge doit rester visible après la pâture (laisser les refus, pas de coupe de nettoyage)
Amélioration de la qualité:	Pour les prairies très maigres (végétation lacunaire, bon potentiel pour la qualité OQE), une amélioration de la qualité botanique par apport de fleur de foin peut être envisagée (obtention de la qualité II). Cette mesure est facultative et nécessite une appréciation de la qualité de la parcelle par un spécialiste.
Lutte contre les invasives:	En cas de problème de plantes invasives, se référer à la mesure MS_01N (néophytes).
Critères d'exclusion:	Surface de la bande non fauchée insuffisante, non respect de la date de fauche.



	611 CHF/ha	612 CHF/ha
Qualité 1	1'500.00	450.00
Qualité 2	1'500.00	1'200.00
Réseau	1'000.00	1'000.00
Total	4'000.00	2'650.00

MS_01N	Prairies extensives, prairies peu intensive EN CAS DE PROBLEMES DE NEOPHYTES	611, 612
---------------	---	-----------------

Conditions d'application de cette mesure:

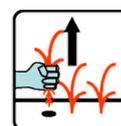
- La prairie se situe dans le périmètre d'application (voir carte au verso)
- La prairie subit une forte pression de plantes invasives (Solidages ou Impatiente glanduleuse) en provenance de foyers forestier (hors SAU)
- La prairie est trop étroite pour permettre l'installation de la bande refuge suffisamment éloignée du foyer de plantes invasives pour éviter leur propagation vers le milieu agricole
- La mesure a été autorisée par le Sagri et le SNP suite à une vision locale

	611 CHF/ha	612 CHF/ha
QI	1'500.00	450.00
QII	1'500.00	1'200.00
R	1'000.00	1'000.00
Total	4'000.00	2'650.00

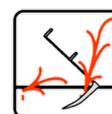
Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Date de fauche:	Selon les exigences de l'OPD pour les prairies extensives (15 juin ZP-ZC, 1er juillet ZM I et II).
Bande non fauchée:	<p>Première coupe: une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied. La bande non fauchée est laissée parallèlement à la lisière, sur le côté opposé à la lisière ou à un emplacement sans contact direct avec la lisière.</p> <p>Deuxième coupe: la surface est fauchée en entier.</p>
Contrôle des foyers de néophytes:	Empêcher la prolifération des néophytes aux abords de la prairie, y compris à l'intérieur de la forêt sur une distance de 10 m. Solidage et Impatiente glanduleuse: arracher les plantes 2 à 3 fois par année, avant la maturation des graines. Laisser sécher sur place (étendre éventuellement sur des branches basses pour faire sécher)
Pâturage d'automne:	autorisée sur toute la surface, pour autant que les conditions pédologiques le permettent.
Amélioration de la qualité:	Pour les prairies très maigres (végétation lacunaire, bon potentiel pour la qualité OQE), une amélioration de la qualité botanique par apport de fleur de foin peut être envisagée (obtention de la qualité II). Cette mesure est facultative et nécessite une appréciation de la qualité de la parcelle par un spécialiste.



Impatiente glanduleuse



Solidages

